

*Les subsides*

Monsieur le Président, à ce moment-ci de mon exposé, je ne peux par ailleurs passer sous silence le rôle de l'opposition, le rôle du député de Davenport (M. Caccia) et celui du chef de l'Opposition (M. Turner) lui-même dans ce dossier, et je qualifierais leur comportement d'odieux. Nous avons entendu durant toute cette dernière semaine, monsieur le Président, une série d'accusations sur moi, sur mon ministère, sur les interventions qu'on aurait dû faire, sur celles qu'on n'a présument pas faites dans le style vociférant de l'opposition qu'elle a adopté depuis le début dans cette Chambre et que le député de Davenport représente si bien. Ces accusations, monsieur le Président, sont toutes plus farfelues les unes que les autres. Passe encore que l'opposition essaie de se faire du capital politique. Ils en ont grandement besoin lorsqu'on regarde les polls. Nous sommes habitués dans cette Chambre au genre de bouffonneries qui sont propagées et qui ne visent qu'à alerter une certaine presse en mal de scandale et non pas à informer objectivement le public des situations sur lesquelles il doit porter un jugement. Nous constatons d'ailleurs que ce style vociférant, ces allégations erronées n'ont pas produit chez les Canadiens les résultats attendus par les députés de l'opposition depuis le 4 septembre.

Monsieur le Président, lorsque les députés de l'opposition, y compris le chef du parti, le chef de l'opposition en Chambre, jouent avec les nerfs de la population dans le seul but de se faire du capital politique, je le répète, ce comportement est complètement odieux. Laissez-moi vous donner un exemple de cette sorte de comportement. Le très honorable chef de l'Opposition, le 16 avril dernier, s'adresse au premier ministre et lui dit ce qui suit, et je cite:

*[Traduction]*

Le premier ministre va-t-il demander à la ministre de l'Environnement de reconnaître devant la Chambre qu'en vertu de la Loi sur les contaminants de l'environnement, une loi fédérale, c'est avant tout à son ministère qu'incombe, peu importe la compétence des provinces, la responsabilité d'éviter et de nettoyer les déversements de produits chimiques dangereux?

● (1140)

*[Français]*

Monsieur le Président, se peut-il que le très honorable député, chef du parti libéral, chef de l'Opposition libérale en Chambre, qui appartient lui-même à la profession juridique, ne sache pas ou ne comprenne pas la portée d'une loi qu'il évoque et se mette ainsi carrément, en toute bonne foi, les pieds dans les plats. Se peut-il qu'il ait agi ainsi en toute bonne foi? Est-ce possible qu'un avocat de formation dont le propre parti était au pouvoir lorsque cette loi, je parle de la Loi sur les contaminants, fut votée. Est-il possible qu'un avocat, chef de parti, n'en connaisse pas le champ d'application et la portée? Monsieur le Président, le très honorable chef de l'Opposition invoque la Loi sur les contaminants de l'environnement et nous blâme de ne pas intervenir à Kenora selon cette loi. Se peut-il que le chef de l'Opposition soit à ce point mal informé ou mal conseillé par son critique de l'environnement, le député de Davenport, qu'il ne sache pas que dans ce cas-ci en particulier, le cas de Kenora, cette loi ne s'applique pas? Monsieur le Président, je vous laisse tirer vos propres conclusions sur l'ignorance et, dans ce cas-ci, il s'agirait évidemment d'ignorance

crasse, ou alors sur la malveillance dont fait preuve l'opposition dans ce dossier. Il s'agit là, monsieur le Président, d'un comportement répréhensible qui tient la population en otage plutôt que de lui donner l'information dont elle a besoin pour juger objectivement ce qui s'est passé à Kenora.

Pour la gouverne du très honorable chef de l'Opposition libérale, je vais maintenant lui donner un bref résumé de l'objet de la Loi sur les contaminants de l'environnement qu'il a invoqué erronément dans cette Chambre à plusieurs reprises au cours de la dernière semaine. La loi stipule bien: Nul ne doit délibérément, dans le cadre d'opérations commerciales de fabrication ou de traitement, rejeter ou permettre que soit rejetée dans l'environnement une substance figurant à l'Annexe ou quelque substance appartenant à une catégorie de substances qui y figure. Cela ne couvre pas un incident comme celui de Kenora. Cela ne couvre que l'utilisation des substances dangereuses dans l'industrie et le commerce. Donc, la loi maintes fois invoquée par le très honorable chef de l'Opposition ne s'applique pas dans la situation qui nous occupe. Je crois donc, monsieur le Président, qu'un certain recyclage s'impose pour le chef de l'Opposition de même que pour son critique de l'environnement afin de leur permettre de bien étudier d'abord et de bien comprendre ensuite la portée des diverses lois qui s'appliquent dans notre pays.

La loi qui aurait pu s'appliquer dans cette situation est celle qui concerne le transport des produits dangereux. Or cette loi, qui aurait pu être rendue opérante sous l'ancien gouvernement libéral, a traîné dans les dossiers durant cinq ans et suite à l'inertie de l'ancien ministre de l'Environnement, le représentant de Davenport, rien n'a été fait comme le disait le représentant du NPD plus tôt. Rien n'a été fait durant les cinq dernières années du gouvernement pour rendre cette loi opérante. Après avoir condamné l'usage des BPC en 1980, l'ancien gouvernement n'a pas cru utile de légiférer sur leur transport ainsi que sur leur entreposage et leur disposition. Évidemment les querelles constantes de l'ancien gouvernement avec les provinces n'ont pas permis d'en arriver à l'accord fédéral-provincial qui était requis dans cette matière. C'est le gouvernement conservateur qui a dû s'attaquer à cette question dès les premiers jours de son entrée et de sa prise de pouvoir. C'est le gouvernement conservateur qui, dès les premiers mois de son mandat, s'est chargé de réviser cette loi, de la rendre opérante. Et grâce aux soins de mon collègue, l'honorable ministre des Transports (M. Mazankowski), le Parlement canadien s'est donné les moyens de contrôler le transport des produits dangereux et a défini les règlements nécessaires à cet effet, les règlements qui devenaient applicables le 1<sup>er</sup> juillet prochain. Pourtant, suite à l'incident de Kenora et vu l'urgence de la situation dans ce domaine, une disposition précise de la Loi a permis à l'honorable ministre des Transports (M. Mazankowski) de mettre les règlements en vigueur le 19 avril dernier, hâtant ainsi l'application de la loi prévue pour le 1<sup>er</sup> juillet prochain. C'est cette attitude que l'opposition essaie de démontrer comme une attitude d'inertie. Eh bien, monsieur le Président, je crois que les Canadiens ont tout en main pour juger de la performance et du gouvernement progressiste conservateur après sept mois d'exercice et de celle du gouvernement libéral précédent pendant les 15 années où ils ont été au pouvoir.